

ENGAGEMENT DES DEPENSES ASGKBZ

FRAIS DE DEPLACEMENT

I. Préambule

L'un des rôles de l'association est de favoriser la pratique sportive du golf.

A ce titre l'association s'engage à soutenir financièrement les équipes engagées dans des compétitions de la ligue Bretagne ou le cas échéant fédérales.

II. Nature des engagements

A. Frais d'inscription des équipes

Ces dépenses sont intégralement financées par l'AS G KBZ lorsqu'elles sont prévues dans le budget prévisionnel de l'association, en début de saison golfique.

B. Déplacement des équipes

Compétition sur 1 journée :

Si la compétition a lieu dans un rayon < à 80km :	Forfait 100€
Si la compétition a lieu dans un rayon > à 80km :	Forfait 200€

Compétition sur 2 journées : Forfait 600€

Compétition Fédérale : A voter le cas échéant

Compétition Ecole de golf : A définir

Compétition P&P : A définir.

Compétition ou événement de représentation de l'AS : 50€ (50% du forfait 1 journée)

Compétition individuelle Aucune prise en charge

Exception à la règle : prise en charge des frais d'inscription pour une qualification au Championnat de Bretagne (valorisation de la performance sportive et représentation du club au niveau régional).

C. Frais remboursables

1. *Formalisme*

Pour être remboursés, les justificatifs fournis doivent :

- Provenir d'un établissement prestataire,
- Être libellés au nom du client AS du Golf de Kerbernez ou de son représentant,
- Comporter le cachet ainsi que de la date de la prestation,
- Être certifiés par le capitaine de l'équipe dans le cadre de sa comptabilité finale, qu'il établira à l'issue de ladite compétition.

2. *Avances sur Frais*

Conditions

- Sur demande du Capitaine d'équipe,
- Dans la limite de 80% des dépenses prévisionnelles.

Modalités de versement :

- Virement bancaire au capitaine d'équipe, par le trésorier de l'association, et, après présentation d'un budget prévisionnel validé par ledit trésorier.

A l'issue de la compétition le capitaine d'équipe présentera au trésorier le bilan des dépenses pour régularisation avec les justificatifs correspondants.

3. Modalités de paiement

Le Trésorier procédera au déblocage des fonds si les pré-requis suivants sont respectés :

- Chaque capitaine établit un prévisionnel budgétaire dès parution des calendriers et du Vademecum en vigueur. Ce prévisionnel faisant l'objet d'un vote du bureau.
- Chaque capitaine s'engage à diffuser les informations relatives à la vie de l'équipe à tous les joueurs (euses) du club (calendrier, créneaux entraînements, regroupement...). A ne sélectionner que des joueurs (euses) remplissant « l'étiquette » du bureau. A ouvrir sur ISP les compétitions
- A faire un retour au bureau (article, photos) pour diffusion auprès des membres.

NB :

- *Il s'agit bien d'une participation de l'AS et non d'un remboursement total des frais ;*
- *Il n'est pas obligatoire de dépenser l'intégralité du forfait.*